



Angoulême, le 26 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture de la prise de rendez-vous en ligne pour les commissions médicales des permis de conduire

- - - - -

Les commissions médicales des permis de conduire reprendront dans le département de la Charente à compter du mardi 2 juin 2020.

Les personnes concernées peuvent d'ores et déjà prendre rendez-vous en ligne sur le site Internet des services de l'État à l'adresse :

- <http://www.charente.gouv.fr/booking/create/24911> pour les commissions se déroulant à Angoulême ;
- <http://www.charente.gouv.fr/booking/create/25322> pour les commissions se déroulant à Confolens.

Chaque usager devra se présenter seul, en respectant impérativement les horaires de rendez-vous et en veillant à la bonne application des recommandations sanitaires :

- respect des gestes barrière ;
- port du masque obligatoire.

Les personnes présentant des signes cliniques ou des symptômes du Covid-19 sont invitées à ne pas se présenter à la commission médicale et à annuler leur rendez-vous. Le dossier de l'utilisateur devra être complet pour permettre au médecin de le recevoir et de se prononcer sur son aptitude à la conduite automobile.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, les conducteurs, dont les rendez-vous en commission médicale ont été reportés, pourront se représenter munis des examens et tests effectués en vue du contrôle médical précédemment déprogrammé. Exceptionnellement, ces examens seront valides jusqu'au 23 septembre 2020 inclus, sous réserve de la date de levée de l'état d'urgence sanitaire.